

(1)

(N^o 39.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 13 FÉVRIER 1878.

Rapport fait par M. le Baron d'Anethan sur la demande de Naturalisation ordinaire du sieur Arnold Cuipers, maître cordonnier, à Liège.

Présents : MM. le Baron d'ANETHAN, Président ; le Baron DE WOELMONT, le Baron
BETHUNE ET VAN SCHOOR, Secrétaire.

MESSIEURS,

Le sieur Arnold Cuipers demande la naturalisation ordinaire. Il est né à Schinnen, commune du Limbourg cédé, le 29 juillet 1831 ; il réside à Liège depuis le 19 mai 1856 et a obtenu, par arrêté royal du 26 décembre 1865, l'autorisation d'établir son domicile en Belgique. Il a épousé une femme belge dont il a plusieurs enfants. Il est propriétaire de la maison qu'il habite, et sa conduite ne laisse rien à désirer.

En vertu de la loi du 30 décembre 1853, il n'est pas soumis au paiement du droit d'enregistrement.

La Chambre des Représentants a pris la demande du sieur Cuipers en considération par 56 suffrages contre 15.

Votre Commission vous propose de lui faire également un accueil favorable.

Le Secrétaire,
J. VAN SCHOOR.

Le Président-Rapporteur,
Baron D'ANETHAN.